Cochon – Rémi DUREAU

Contrat d'engagement – saison : décembre 2015 - février 2016

LIVRAISON AMAP « PAROLE DE TERRE »

Le présent contrat est passé entre l'Amapien(ne) et le producteur Rémi DUREAU pour l'approvisionnement en porc, produit frais ou charcuterie**.**
Le producteur s'engage à élever dans le respect de la Charte des AMAP. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre, d'une part le producteur, et d'autre part les Amapien(ne)s associé(e)s au sein de l'AMAP Parole de Terre.

La rupture anticipée du contrat est possible pour raison exceptionnelle (déménagement, décès, difficultés financières de l'Amapien(ne), perte de foncier ou catastrophe naturelle pour le producteur) et après accord entre les parties. La livraison en cours reste due.

Prix de la « part de production » et mode de paiement :

Chaque colis est défini par l'Amapien(ne) pour une valeur **minimum de 35€** et est composé à partir des produits ci-dessous :

NOM :
Mail :
Tél. :

		Décembre 2015		Février 2016	
		Poids ou Quantité	€	Poids ou Quantité	€
Saucisse fraîche (au poids)	12,00 €/kg				
Boudin (au poids)	10,00 €/kg				
Colis frais 5 à 8 kg (viande + saucisse + boudin)	12,50 €/kg				
Jambon sec au poids désossé avec couenne	30,00 €/kg				
Jambon sec entier avec os (8 à 18 mois d'affinage)	25,00 €/kg				
Pâté en verrine 400g (soit 20 €/kg)	8,00 €/pièce				
Rillettes en verrine 400g (soit 20 €/kg)	8,00 €/pièce				
Pâté de tête en verrine 400g (soit 20 €/kg)	8,00 €/pièce				
Pieds-paquets 750g (soit 20€/kg)	15,00 €/pièce				
Navarin de mouton 750g (soit 20€/kg)	15,00 €/pièce				
Saucisse sèche (pièce) (200-250g)	27,00 €/kg				
Figatellu (pièce) (250g env.)	27,00 €/kg				
Chorizo (pièce) (250g env.)	27,00 €/kg				
Saucisson (pièce) (300g env.)	27,00 €/kg				
Lonzo (800g-1kg) (pièce)	27,00 €/kg				
Coppa (800g-1kg) (pièce)	27,00 €/kg				
Ventrèche plate fumée (au poids)	12,00 €/kg				
Pancetta roulée (1,5kg-3,5kg) (au poids)	18,00 €/kg				

Totaux estimés en € (un chèque par livraison) :		

Pour les produits proposés au poids, noter la quantité désirée **(minimum 500g)** et calculer le montant correspondant. L'ajustement exact du montant du colis sera effectué le jour de la livraison.

L'Amapien(ne) fera autant de chèques d'acompte de 30 € que de commandes, ils seront encaissés à chaque livraison.

L' Amapien(ne), faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux d'élevage et accepte de régler le montant de ses acomptes par chèque(s) à l'ordre du producteur et daté(s) du jour de l'engagement.

Organisation des livraisons :
Pour des questions d'organisation de l'abattage et de la découpe, **les livraisons ont lieu le samedi matin à 10h chez Bruno ADAM.**
L'Amapien(ne) s'engage à venir chercher son colis sur le lieu de livraison à chaque date définie. En cas d'impossibilité de venir retirer sa commande , il appartient donc à l'Amapien(ne) de faire retirer son colis par un tiers.

Le présent contrat est passé entre le producteur

Rémi DUREAU, demeurant : Campagne Les Craux, 04110 VILLEMUS, tél : 04 92 73 39 26, campagne-les-craux@orange.fr qui, soussigné, déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent, notamment le respect de la Charte des AMAP et confirme son engagement au titre de ce contrat envers l'Amapien(ne),

et l'Amapien(ne) :

M., Mme, Mlle : NOM :

Demeurant : ….....

Tél. : …..... Portable : …..... Courriel : ….....

qui, soussigné, déclare avoir pris connaissance de ses obligations, notamment l'adhésion aux principes de la Charte des AMAP et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

Date et Signature du producteur : Date et Signature de l'Amapien(ne) :